

DECISION N° 2024-087

Attribution de l'accord-cadre de fourniture d'énergies électrique

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Fourniture d'énergies électrique » (2024-SDOM-015) pour l'ensemble des lots : Déchèteries (lot 1) et quais de transfert et plateforme de Martainville (lot 2) aux sociétés suivantes :

- **TOTALENERGIES** dont le siège social se situe 2 bis, rue Louis Armand 75015 Paris
- **ENGIE** dont le siège social se situe 2 impasse Augustin Fresnel 44801 Saint-Herblain

Article 2 : L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 2 ans. L'accord-cadre est conclu à compter du 1^{er} janvier 2025.

La durée des marchés subséquents est de 1 an. Le délai d'exécution du dernier marché subséquent ne peut excéder de plus de 3 mois la date limite de validité de l'accord-cadre.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs couverts par la durée de l'accord-cadre.

Fait à Bernay le 11/09/2024

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.